

Le Parc national du Mercantour

« Un parc partenaire »



Michel Dessus
Président de la Chambre
d'Agriculture des Alpes
Maritimes

« Le travail réalisé pour l'élaboration de l'avant-projet de charte a considérablement fait évoluer les relations entre les agriculteurs et le Parc. Le fait, pour ces professionnels, d'avoir pu s'exprimer et de participer aux débats en étant force de proposition a permis de passer de l'image d'un Parc « policier » à celui d'un Parc partenaire. Il y a une vraie reconnaissance de la place importante qui doit être celle de l'agriculture sur le territoire et plusieurs points ont été actés.

Ils concernent notamment l'ouverture des pâturages, la gestion des forêts, la valorisation du bois, l'apiculture mais aussi le foncier pouvant être mis à disposition. Ces échanges ont renforcé l'accueil favorable des professionnels à la mise en place des mesures de protection de l'environnement proposées par le Parc, notamment les mesures agro-environnementales qui permettent la rémunération de bonnes pratiques agricoles. Le concours des prairies fleuries récompense les exploitations dont les prairies présentent le meilleur équilibre entre production de fourrage de qualité et préservation de la biodiversité. Il a également été très mobilisateur et ce nouveau regard sur les pratiques de l'agriculteur est encourageant pour la profession. Le fruit de tout ce travail en commun est très positif même si un problème demeure pour les agriculteurs, à savoir la présence du loup et les dégâts infligés aux troupeaux, qu'une charte ne peut régler. »

« Une vision partagée de la protection de la nature »



Lucien Gilly
Maire de Jausiers,
commune du Parc
national du Mercantour

« Concernant les élus, la co-rédaction d'un texte de présentation des grandes ambitions pour le territoire, base de la future charte, a été assurée en 2009. Un important travail a ensuite été mené par les équipes du Parc pour recueillir les impressions de la population locale et les thèmes qui lui tiennent à cœur. Le texte définitif est quasiment finalisé et va être proposé au vote cette année. D'une manière générale l'ambiance était plutôt consensuelle puisqu'il s'agissait essentiellement de thématiques comme la protection du patrimoine naturel, la qualité des paysages, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, des savoir-faire et de l'agriculture de montagne... Ce qui est en revanche plus problématique pour nous est de trouver des solutions pour garder les jeunes au pays, ce qui impose que nos montagnes ne soient pas des sanctuaires. S'il ne faut plus développer les stations de ski, quelles activités favoriser ? Je ne sais pas si nous avons été suffisamment loin sur cette question dans l'avant-projet de charte, d'autant que les élus ont certaines craintes concernant leur maîtrise du foncier. Ce travail d'élaboration de la charte a permis d'associer tous les acteurs du territoire dans l'élaboration d'une vision partagée de la protection de la nature. Il restera toutefois des points à approfondir avec des échanges réguliers et un travail en commun sur le terrain. »

CALENDRIER DE LA CHARTE

PROCHAINES ÉTAPES

Fin juin
Examen et validation du projet de charte par le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise.

Été 2011
Consultation préalable des communes et des partenaires pour avis.

Courant automne 2011
Enquête publique.



Lac d'Allos, dans la vallée du haut-Verdon. © Olivier Laurent PNM



La charte, c'est l'affaire de tous | N°8 Mai 2011

Concours agricole des prairies fleuries Haute-Maurienne Vanoise 2010, visite des parcelles par les membres du jury. © C. Baudot - E.COM-PHOTOS.eu

« Protéger TOUT EN FAISANT PARTAGER »

Jean-Pierre Giran est président des parcs nationaux français, député du Var et rapporteur de la Loi du 14 avril 2006 modernisant les parcs nationaux. Il explique les raisons de la création des chartes et la méthodologie de travail.

Pourquoi cette Loi de 2006, à quelles exigences répondait-elle ?

J.-P. Giran : Cette loi répondait à la nécessité de démocratiser le fonctionnement des parcs nationaux pour faire évoluer leur image d'enclaves extraterritoriales. Trois mesures principales ont pour cela été mises en œuvre : donner la majorité dans les Conseils d'administration à des acteurs locaux, faire nommer le directeur du parc en tenant compte de l'avis du président et créer un Conseil Économique et Social afin que chacun puisse exprimer ses idées. En donnant le pouvoir majoritaire aux élus et acteurs locaux on évite, d'une part, le sentiment d'expropriation et on contribue, d'autre part, au respect des usages et des traditions qui ont fait l'histoire des territoires.

Pourquoi avoir créé un principe de charte d'adhésion ?

J.-P. G. : J'ai souhaité qu'au-delà du cœur, une zone soit délimitée avec une possibilité d'adhérer aux principes des parcs nationaux. De là est née l'idée de mise en œuvre des chartes. Les acteurs locaux participent à l'élaboration du contenu, un travail porté par les parcs nationaux, et les communes décident, ou non, d'être signataires. Je n'ai pas souhaité que cela soit une obligation dans la mesure où l'enjeu est d'élargir le champ des débats. Contraindre à une signature serait revenu à étendre de force le

cœur des parcs, ce qui aurait créé de vives tensions. Il faut toutefois voir cette évolution comme une avancée car auparavant rien n'existait hors du cœur.

Quels bénéfices peuvent attendre les communes signataires ?

J.-P. G. : Les communes signataires et autres acteurs peuvent en attendre des soutiens humains et financiers dans la mesure où les parcs sont financés par l'Etat. D'autre part, un parc national est un label exceptionnel et mondial, il peut aussi donner naissance à une marque pouvant estampiller des produits alimentaires ou des hôtels respectueux de l'environnement. Il est possible de développer un tourisme durable et de renforcer l'attractivité touristique d'un territoire sans perdre de vue la protection des patrimoines, mais au contraire en s'appuyant sur eux. La mission principale d'un parc reste de protéger la biodiversité mais il ne doit plus être un sanctuaire fermé. Il faut protéger tout en faisant partager, pérenniser en pensant aux générations futures.

Comment jugez-vous le travail en cours sur l'élaboration des chartes ?

J.-P. G. : C'est un travail qui donne lieu à des débats, ce qui est normal, et notamment en Vanoise du fait d'une activité touristique conséquente et de la présence des stations. Tout le monde gagnera à sortir par le haut de ces discussions. La difficulté avec la protection de la nature est que l'on pense et agit pour le long terme tandis que les échéances électorales mobilisent souvent les esprits sur le court ou le moyen terme. Regarder le long terme et l'intérêt collectif est pourtant l'honneur de la politique. C'est pour cela que je fais confiance aux élus. »



Jean-Pierre Giran

Directeur de la publication :
Philippe Traub
Comité éditorial :
Elisabeth Bertioz, Philippe Lheureux
Conception et réalisation :
esprit public
Rédaction :
Aude Ristat (esprit public)
et Raphaël Sandraz
Avec la participation de
l'équipe du Parc national de
la Vanoise
ISSN : En cours
Imprimé sur papier recyclé.



Mail

Pour nous contacter :
charte@parcnational-vanoise.fr



« La charte EST UN PROJET DE TERRITOIRE »

De quelle manière la Loi de 2006 s'applique-t-elle pour le Parc national de la Vanoise? Réponse avec le Président de son Conseil d'administration, Alain Marnezy.

Comment le Parc s'est-il mobilisé après la promulgation de la Loi de 2006 ?

Alain Marnezy : La Direction et tous les agents se sont rapidement mobilisés. Un comité de pilotage pour l'élaboration de la charte a été mis en place, ainsi qu'un Conseil Économique, Social et Culturel intégrant des représentants du monde socioprofessionnel et associatif. Les acteurs du monde agricole se sont aussi rapidement investis, ce qui était important dans la mesure où, en Vanoise, ils sont parmi les premiers partenaires du Parc. Concernant les élus, un contexte spécifique a conduit à une organisation plus tardive. L'association des maires des communes du Parc, existant depuis sa création, n'avait alors plus de président. Cela a été résolu dès 2008 et des groupes de travail ont été immédiatement lancés. Les élus ont élaboré et proposé un texte de principes qui sera intégré à la charte. À l'automne 2010, la concertation avec les conseils municipaux de chaque commune du PNV a débuté, avec de nombreux débats portant notamment sur la cartographie incluse dans la charte et qui définit la vocation des différentes zones du Parc.

Quel bilan peut-on tirer de l'ensemble du travail mené ?

A. M. : On connaît les différents points de blocage liés à l'histoire de la création du Parc, mais le bilan est positif car ce travail d'élaboration de la charte a mobilisé tous les partenaires. Un point important est que les élus des deux vallées, qui ont peu l'occasion de travailler ensemble, ont pour cette élaboration travaillé de concert et avancé dans la recherche d'une vision partagée de l'espace

Vanoise. Ceci était fondamental car la charte est un projet de territoire. Il y a aussi eu une réelle prise de conscience de ce que peut apporter le Parc au niveau de l'attractivité touristique. Autre point positif, les objectifs de cette charte s'articulent harmonieusement avec ceux des politiques mises en place par le Conseil Général, au niveau des transports comme à celui du Plan tourisme.

Quelles sont les prochaines étapes ?

A. M. : La rédaction du texte de charte sera finalisée au début de l'été ainsi que la cartographie. La charte sera ensuite mise à l'enquête publique puis validée par le Conseil d'Administration avant son passage au Conseil d'Etat, et sa présentation aux conseils municipaux qui décideront d'adhérer - ou non - à cette charte au printemps 2012. Une commune signataire adhèrera pour les 15 ans de la durée de la charte. Celles qui ne signeraient pas en 2012 pourront se raviser tous les 3 ans.

Quels sont les enjeux pour le Parc ?

A. M. : La grande spécificité de ce parc est d'être entouré de stations pour lesquelles, durant de nombreuses années, l'unique moteur a été les sports d'hiver. Si cela a longtemps créé des conflits d'usage de l'espace avec le Parc, il ne faut pas oublier que cette activité touristique a permis d'enrayer l'exode rural qui touchait les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, et leur permet aujourd'hui de bénéficier d'un réel dynamisme économique et démographique. L'enjeu pour l'avenir - et c'est bien ce qu'exprime le projet de charte - est de préserver les ressources naturelles et la biodiversité, mais tout en conciliant cette protection avec un tourisme responsable, un tourisme « des quatre saisons » pour lequel le Parc national de la Vanoise a les moyens d'être un partenaire de premier plan.



LE POINT DE VUE DE GOUBELLE



Comment travaillent LES AUTRES PARCS ?

Parc national des Pyrénées

« La charte est notre pétrole »

« Ce projet de charte doit être une chance pour notre territoire. Dans nos milieux difficiles, où l'économie repose sur le tourisme, l'agriculture et l'industrie de fond de vallée, il est important de ne pas oublier la grande qualité de nos milieux naturels. C'est notre première ressource. La notion de développement durable y puise tout son sens : un développement pour les hommes, dans un contrat social et dans le respect de l'environnement. Ce projet de charte est un projet de territoire amené à être plus exigeant que les autres sur ces critères à l'instar des autres parcs nationaux. J'ai constaté un débat de qualité entre les associations de protection de la nature, les élus, les acteurs du Parc et les socioprofessionnels. Tous ont pris le temps, autour de revendications sociales et techniques, d'écouter et de se concerter avec pour objectif le consensus. Même les sujets conflictuels, tels les autorisations spéciales en zone cœur, l'ours ou les conflits d'usage, ont trouvé place dans des débats respectueux. Ce travail offre donc aux 86 communes de notre zone d'adhésion un projet de développement, tenant compte de nos spécificités économiques, sociologiques et environnementales. C'est clairement une «co-construction» des différents acteurs territoriaux. Ce travail n'est pas fini, il doit aller à la rencontre des conseillers communaux pour y être encore amendé. Il ne deviendra l'outil de notre territoire qu'en 2013. Dépasser le formalisme administratif, faciliter la compréhension des documents produits pour permettre à tous de s'approprier ce projet, est une des dernières tâches à réussir. »

Vincent Meyrand

« Éviter la déconnexion avec le contenu »

« Chaque maire de notre territoire fait face aux enjeux de développement, de prévention des risques et de protection de la nature dans un contexte marqué à la fois par le faible peuplement, mais aussi la quasi inexistence de documents d'urbanisme, mis à part les cartes communales. Ce projet de charte pourrait réduire le manque de cohérence et de vision sur le long terme concernant les aménagements favorisant une approche globale pour l'avenir. Chaque commune sera amenée à se rapprocher de la carte des vocations, cette dernière créant un cadre pouvant garantir à long terme le respect des enjeux de mixité entre agriculture et urbanisme, entre développement maîtrisé et respect des espaces agricole ou naturels. Cependant, si l'idée d'un référent par conseil municipal est bonne pour restituer les stades d'avancement, la charte est un document compliqué, épais, peu ludique. C'est un frein à la volonté de démocratie participative. Les gens qui pourraient être critiques manquent encore aux débats. C'est regrettable car le Parc manifeste une volonté d'ouverture, de dialogue, y compris sur la carte des vocations. Je redoute la déconnexion des élus avec le contenu, une perte de lien d'autant plus dommageable face à la finesse des débats.

Les premiers pas de la démarche ont été bien expliqués, il convient de maintenir cet effort pour communiquer sur le travail partagé avant de proposer une adhésion aux conseils municipaux. Des notes de synthèses pour les élus référents seraient un plus. »

Jean-Marie Dupont



Vincent Meyrand
Maire de Uz et référent de la charte, président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Savin, administrateur du Parc national des Pyrénées



Jean-Marie Dupont
Vice-président de la communauté de communes du Pays Toy, conseiller municipal et référent charte à Betpouey



André Guerraz
Président du PNR du massif des Bauges

Parc naturel régional du massif des Bauges

« Une concertation de confiance et d'exigences »

« Dans une charte de parc naturel régional, l'évaluation du chemin parcouru est le préalable nécessaire à un état des lieux réaliste qui permet de définir les objectifs pour tendre vers un développement économique et touristique dynamique, cohérent et responsable. Nous faisons un point de parcours tous les trois ans. Il est alimenté par le travail de dix commissions thématiques fédérant élus, particuliers compétents, associations, socioprofessionnels, administrations. Le label «parc naturel régional» que nous élaborons est une garantie d'orientations d'avenir concertées. Et dans ce cadre, par exemple, l'urbanisme est appréhendé dans une logique de projet global avec la nécessité pour le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Local d'Urbanisme d'être compatibles avec la charte. Des formes innovantes d'urbanisme tel le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) que le Parc a instauré en cœur des Bauges peuvent ainsi être intégrés.

La charte est un document d'objectifs, elle impose donc une qualité dans la consultation et dans l'appropriation que s'en font les acteurs et décideurs. Cette concertation doit être de confiance et d'exigence. Il convient donc d'expliquer, d'informer chacun sur les enjeux véritables et sur la valeur des différents patrimoines. La charte doit aussi être incitative pour stimuler les démarches de qualité. En Bauges, c'est le cas dans la valorisation des filières d'élevage et de productions traditionnelles que sont le lait, le fromage, le vin ou la forêt et plus récemment la viande, les plantes aromatiques médicinales et le miel. Ces démarches valorisantes privilégient l'inventivité. Elles convergent vers un double enjeu : s'inscrire dans la tendance du développement actuel des destinations nature, et laisser à nos successeurs le potentiel le plus favorable pour qu'ils puissent inventer leur futur. »